

Comité de vigilance de GFL Environmental inc. — LET Granby
702, route 137 Sud, Sainte-Cécile-de-Milton

Compte rendu de réunion

Date : Le mercredi 6 mai 2026 à 18 h 00

Lieu : GFL Environmental inc., 702, route 137 Sud, Sainte-Cécile-de-Milton

Présences :

Karine Denis	Directrice du Service de gestion des matières résiduelles, représentante de la MRC de La Haute-Yamaska, présidente et secrétaire du comité de vigilance
Serge Drolet	Coordonnateur de la division environnement, représentant de la Ville de Granby
Sylvain Goyette	Élu municipal, représentant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
Sylvain Maurice	Représentant des citoyens du voisinage de GFL Environmental inc. — LET Granby
Patrick Milot	Directeur général et représentant de GFL Environmental inc. — LET Granby
Martine Ruel	Directrice générale de Symbiose Nature, représentante des groupes environnementaux

Autres présences :

Étienne Milot	Superviseur des opérations, GFL Environmental inc.
Michel Larouche	Directeur général – Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Michel Larouche, Directeur général et greffier-trésorier de
NOM TITRE

la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, certifie avoir publié le compte rendu ci-haut
conformément à la loi, en la manière ordinaire prévue, le 25 juin 2026, entre 8 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 juin 2026.


Signature

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant
3. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du 8 mai 2025
4. Suivi du compte rendu de la réunion du 8 mai 2025, le cas échéant
5. Description des travaux effectués en 2025
6. Description des travaux planifiés pour 2026
7. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement — année 2025
8. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération — année 2025
9. Liste des plaintes reçues en 2025
10. Avis de non-conformité reçu(s) en 2025, le cas échéant
11. Description des volumes de matières reçus en 2025 et dépôt du rapport annuel
12. Certificats d'autorisation reçus en 2025 et demandes en cours, le cas échéant
13. Varia
14. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
15. Fin de la rencontre.

2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant

Aucun nouveau membre ne s'est joint au comité. Chaque membre se présente de nouveau.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du 8 mai 2025

Le compte rendu final de la rencontre du 8 mai 2025 a été soumis par voie électronique le 9 juin 2026. Une lecture de celui-ci est faite à haute voix. L'adoption du compte rendu est proposée par M. Goyette, appuyée par M. Drolet et adoptée unanimement.

4. Suivi du compte rendu de la réunion du 8 mai 2025

Un suivi des demandes adressées en 2025 est fait.

5. Description des travaux effectués en 2025

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont :

- Finalisation des travaux d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux. Ces travaux n'ont pas d'impact sur les rejets;
- Recouvrement final des cellules 1, 2, 3 et d'une section de la cellule 4;
- Installation de filets pour retenir les papiers sur le LET;
- Travaux de réfection du KOP de la torchère #3 (modifier le système de refoulement du condensat vers une autre fosse de rétention pour améliorer le débit de la torchère).

6. Description des travaux planifiés pour 2026

Les travaux planifiés pour 2026 sont :

- Finalisation du recouvrement final des cellules 1, 2, 3 et d'une section de la cellule 4;
- Travaux d'aménagement de la cellule 5B;
- Prolongement des lignes collectrices principales le long des cellules 5A et 5B;
- Installation des conduites de premier niveau sur la cellule 5A;
- Travaux de réfection des chambres à combustion des torchères 1 et 2 (remplacement de l'isolant intérieur, aucun impact sur émissions);
- Réaménagement de la zone d'entrée du site (nouveau bureau, nouveau garage et modification de l'emplacement de la balance).

7. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement – année 2025

Les résultats hebdomadaires du suivi de la qualité des lixiviats traités pour 2025 sont présentés.

Aucun dépassement des normes hebdomadaires n'a été observé en 2025. Il y a eu un dépassement (38,5 mg/L) de la norme (35 mg/L) en décembre attribué au laboratoire. Des échantillons analysés à l'interne auraient démontré des résultats plus bas que ceux du laboratoire externe.

Les membres du comité demandent que les résultats mensuels soient fournis lors des prochaines rencontres. Des captures d'écran des résultats mensuels 2025 seront transmises sous peu aux membres du comité.

8. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération – année 2025

Un tableau synthèse des volumes de biogaz valorisés par les unités de cogénération et brûlés par les 3 torchères en 2025 est présenté et expliqué aux participants.

9. Liste des plaintes reçues en 2025

Une liste des plaintes reçues en 2025 est présentée. Celles-ci visaient principalement des enjeux d'odeurs découlant de déficiences ponctuelles d'équipement. Une plainte a porté sur la poussière à l'entrée du site.

10. Avis de non-conformité reçu(s) en 2025, le cas échéant

Un avis de non-conformité a été émis le 26 mai 2025 à la suite de l'analyse du rapport annuel de 2024. Les manquements se résument comme suit :

- Dépassement de la norme des sulfures totaux (0.05 mg/L) aux puits TF-27, TF-28 et TF-31;
- Détérioration de la qualité des eaux souterraines pour les paramètres suivants :
 - coliformes fécaux au puits TF-30;
 - fer pour les puits TF-27, TF-28 et TF-31;
 - manganèse pour les puits TF-27 et TF-31.

Une firme externe travaille sur des analyses de tendance. Les dépassements concernent les mêmes puits qu'en 2024;

- Dépassement de la norme de 5 % en oxygène dans certains puits de captage du biogaz situés dans la zone avec recouvrement final. Le problème se produit dans les puits de biogaz horizontaux. Ceux-ci ne peuvent pas être fermés à 100 %. Les puits doivent être soutirés en raison de la présence de méthane à l'intérieur. Si les puits sont fermés, le taux d'oxygène risque d'augmenter davantage, entraînant un risque plus élevé de combustion;
- Dépassement de la norme de 500 ppm de méthane à 2 reprises à la surface des zones de dépôt (zones actives), soit une mesure de 626,1 ppm et de 1 484,2 ppm, relevées au cours de l'été. Sur les zones recouvertes, pas de dépassement enregistré.

Il est anticipé que des avis de non-conformité seront reçus en 2026 pour les mêmes critères.

11. Description des volumes de matières reçues en 2025 et dépôt du rapport annuel

Une copie du rapport annuel des matières reçues au LET en 2025 est remise aux participants.

Il est rappelé qu'une entente a été conclue entre la MRC de La Haute-Yamaska et GFL Environmental inc. relative à l'augmentation temporaire, pour les années 2025 et 2026, du tonnage de déchets admis pour l'élimination au LET, soit de 150 000 t.m./an à 180 000 t/an. Cette augmentation temporaire de 30 000 tonnes/an a été demandée et accordée dans le cadre

de la prolongation des travaux de réfection du pont tunnel L.-H.-Lafontaine qui ont un impact important sur le transport des déchets sur la Rive-Nord de Montréal.

Un volume de 179 974 t d'ordures, de 99 369 t de matériaux de recouvrement et 12 573 t de matériaux de recouvrement final ont été reçus au LET en 2025. Au total, 291 916 t de matières ont été admises au LET en 2025, dont 68 135 t en provenance de La Haute-Yamaska.

12. Certificats d'autorisation reçus en 2025 et demandes en cours, le cas échéant

Aucun certificat d'autorisation n'a été reçu en 2025.

13. Varia

Il est convenu de planifier une visite du site au cours de la prochaine année, en dehors d'une rencontre du comité de vigilance.

14. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour

La prochaine rencontre sera convoquée vers la fin de février 2027.

15. Fin de la rencontre

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 19 h 28.



Karine Denis
Secrétaire du comité de vigilance